

PRESENTS – M. LEPOITTEVIN (Maire Délégué) – Mmes SEBIRE – LORIMIER – M. LIOT – Mmes CREN –SOURISSE – MM. VIGNET – ROUXEL – Mme LAINÉ – M. LEROUX – Mme DUFOUR – M. BURNOUF – Mmes BLED (arrivée à 18h06) - Nathalie RENARD – MM. LAISNEY (arrivé à 17h40) – POIZOT - Mme DELAUNAY (arrivée à 18h05) – MM. VALTON – LEREVEREND – Mmes DESPLAINS (arrivée à 17h55 – vote délibération n°5) - TIFFREAU – MM. FEUILLY – HOUIVET (arrivé à 17h58) – GOUREMAN

ABSENTS EXCUSES – Mmes FATÔME (pouvoir à M. LEPOITTEVIN) - GESNOUIN (pouvoir à Mme Nathalie RENARD) – M. OVIVIER (pouvoir à M. VIGNET) - Mme BESNARD – MM. FRANÇOISE (pouvoir à M. FEUILLY) - PERRET – Mme RENARD Nicolle – M. TAUPIN (pouvoir à M. GOUREMAN)

ABSENT – M. PINEL

M. Thierry VALTON conformément à l'art. L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

M. Le Maire délégué annonce les absents et les pouvoirs

➤ **Informations et communications diverses**

Monsieur le Maire délégué informe le Conseil Communal

- des prochaines réunions du :

Conseil Communal de TOURLAVILLE

- ❖ Jeudi 6 octobre à 18h00 (*probablement annulé par manque de délibération*)
- ❖ Jeudi 3 novembre à 18h00
- ❖ Jeudi 1^{er} décembre à 18h00

Conseil Municipal de CHERBOURG-EN-COTENTIN (à l'AGORA)

- Mercredi 28 septembre à 17h00
- Mercredi 19 octobre à 17h00
- Mercredi 9 novembre à 17h00
- Jeudi 15 décembre à 17h00

- Remerciements attributions de subventions

- Remerciement de l'association Cœur et cancer pour l'attribution d'une subvention de 200 €
- Prestations de service accordées par la CAF pour la crèche Denis Cordonnier d'un montant de 165 185.53 € et pour la crèche de l'Eglantine d'un montant de 155 322.16 € pour leurs activités « accueil »

- DETR dotation complémentaire – Année 2016

- Les dossiers complets ont bien été réceptionnés mais nous n'avons toujours pas reçu les subventions

- Remerciement du Comité des Fêtes du becquet

- Les réunions de la 4^{ème} commission (Culture, sports, grands évènements, relations publiques, cérémonies et manifestations) de la commune de Cherbourg-en-Cotentin auront lieu tous les mardis précédant le conseil municipal de l'Agora, à 18h00 en salle du conseil de la commune déléguée de Tourlaville, soit :
 - Mardi 27 septembre à 18h00
 - Mardi 18 octobre à 18h00
 - Mardi 8 novembre à 18h00
 - Mardi 13 décembre à 18h00

Le Conseil Communal prend acte

1 – Signature d'une convention pour l'attribution d'une subvention supérieure à 23 000 € du conseil départemental de la manche à la commune nouvelle de Cherbourg-en-cotentin au titre de l'exercice 2016 pour les actions territoriales en faveur de la jeunesse (ATFJ)

Il est exposé au Conseil Communal que le département de la Manche adhère à la démarche du Projet Éducatif Social Local (PESL), afin de mettre en cohérence les champs de l'éducation et du social pour répondre aux besoins de la jeunesse, comme décrit dans le contrat de territoire.

Au titre de l'année 2016, le département de la Manche s'engage à verser à la Commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin la somme de cinquante-trois mille cent cinquante euros (53 150 €), selon la répartition suivante :

Actions territoriales en faveur de la jeunesse 2016 (ATFJ)	Subvention accordée
<i>Commune déléguée de CHERBOURG-OCTEVILLE :</i>	24 500 €
- Patronage Laïque d'Octeville PLO – Accès aux sports et à la culture	2 000 €
- Œuvre communale d'action sociale (OCLVO) – des vacances citoyennes	8 000 €
- Maison Pour Tous Léo Lagrange (MPT) "Goûter pour tous"	1 000 €
- N et I NI Compagnie – French Remix	4 500 €
- Cherbourg-en-Cotentin – Actions de prévention	4 000 €
- Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) – Accueil collectif de mineurs	5 000 €
<i>Commune déléguée d'EQUEURDREVILLE :</i>	7 000 €
- ALSH et Accueil de jeunes sur la ville	2 500 €
- Action santé-handicap-prévention	1 500 €
- Conseil de la jeunesse	1 000 €
- Animations sportives	1 000 €
- Carte Loisirs	1 000 €
<i>Commune de LA GLACERIE :</i>	5 600 €
- "Culture, ouvre-toi !"	1 000 €
- "Jeux joue"	1 500 €
- Animation Jeunesse et citoyenneté	1 500 €
- Prévention du harcèlement	800 €
- Semaine du développement durable	500 €
- Parenfant	300 €

<i>Commune déléguée de QUERQUEVILLE :</i>	2 950 €
- Activités socioéducatives de vacances et animations de proximité	1 850 €
- Soutien à l'expression et aux projets de jeunes	500 €
- Promouvoir et améliorer l'accès aux pratiques associatives	600 €
<i>Commune déléguée de TOURLAVILLE :</i>	13 100 €
- ALSH	9 000 €
- Accès aux sports, loisirs et culture Pass'loisirs	2 000 €
- Conseil municipal des enfants et Junior Association "Le Monde Solidaire"	600 €
- Club nature	500 €
- Aide aux leçons	500 €
- Accueil de jeunes	500 €
<i>Total des ATFJ sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin :</i>	<i>53 150 €</i>

Conformément à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, une convention doit être conclue, afin de permettre au Conseil départemental de la Manche de verser cette subvention à la Commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin, pour l'année 2016.

Le Conseil Communal émet un avis favorable pour autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention avec le département de la Manche au titre de l'exercice 2016 pour les ATFJ

Le Conseil Communal émet un avis favorable pour autoriser Monsieur Le Maire à ordonnancer les sommes correspondantes conformément au tableau indiqué ci-dessus

Vote du CC Abstention : Contre : Pour : Unanimité

2 - Atelier musical des artistes du cotentin (AMAC) - convention d'objectifs et de moyens - renouvellement

Il est exposé au conseil communal que l'association Atelier Musical des Artistes du Cotentin (AMAC) a pour vocation de proposer des cours de musique à ses adhérents, à partir de 6 ans, selon une méthode moderne d'enseignement de la musique : éveil musical, solfège et instrument en cours ou en atelier.

Par son activité, cette association entre donc en synergie avec la politique culturelle de la municipalité.

Par délibération en date du 24/09/2015, le Conseil municipal de Tourlaville avait accepté le principe d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association AMAC en vue d'accompagner le développement de la pratique musicale à l'Espace Culturel Buisson quel que soit l'âge ou le niveau des élèves.

Le Conseil Communal émet un avis favorable pour autoriser le Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin à approuver le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association AMAC

Le Conseil Communal émet un avis favorable pour autoriser le Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin à verser la subvention selon les modalités prévues aux articles 3-1 et 3-2 de ladite convention

Le Conseil Communal émet un avis favorable pour autoriser Monsieur Le Maire de Cherbourg-en-Cotentin ou son représentant à signer la convention et tous documents y afférent

Vote du CC Abstention : Contre : Pour : Unanimité

3 - Piscine de Collignon - remboursement des animations annulées

Il est exposé au conseil communal que les animations hebdomadaires proposées à la piscine de Collignon font l'objet d'une redevance versée par l'utilisateur en début de semestre. En raison de mouvements de grève durant le second semestre de l'année scolaire 2015/2016, la piscine de Collignon n'a pu fournir de nombreuses prestations d'animations programmées les mardis et jeudis. Les usagers ont donc payé une redevance pour un service non fourni. Aussi, il convient de procéder au remboursement des sommes au prorata du nombre de séances annulées aux usagers à jour de leur cotisation.

Le Conseil Communal émet un avis favorable pour autoriser le Conseil Municipal à procéder au remboursement des sommes perçues au prorata du nombre de séances annulées à l'ensemble des usagers à jour de leur cotisation

Vote du CC

Abstention :

Contre :

Pour : Unanimité

4 - Bibliothèque juniors /EPN : Appel à projet DRAC - résidence d'artiste "écritures de lumières 2016"

Il est exposé au conseil communal que la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie (DRAC) organise un appel à candidatures, proposé en faveur de résidences de photographes ou vidéastes associant les collectivités territoriales.

Cet appel s'adresse aux collectivités souhaitant développer un projet autour de la photographie ou de la vidéo au cours de l'année 2016-2017. Il vise à encourager le développement de pratiques artistiques et culturelles en rapport avec la photographie et la vidéo auprès des habitants et notamment des jeunes.

Objectifs de l'appel à candidatures :

- Mobiliser les artistes et les professionnels de la culture dans des actions de médiation innovantes en direction des publics prenant en compte les liens intergénérationnels,
- Encourager la rencontre avec des artistes et des professionnels de la culture,
- Favoriser l'ouverture culturelle, le parcours artistique et la découverte du processus de création,
- Inciter à la fréquentation des lieux de création et de diffusion artistique ou patrimoniaux,
- Questionner la place de l'art et la culture dans la société.

Modalités de la résidence

Le programme soutient des résidences d'action culturelle d'artistes photographes/vidéastes. Chaque résidence met en œuvre un partenariat entre un artiste et un territoire accueillant l'artiste qui comprend :

- la mise en œuvre d'un projet artistique associant la population construite avec les personnes ressources du territoire,
- la proposition et l'accompagnement d'un certain nombre de projets d'éducation artistique et culturelle

Les artistes sont sélectionnés par la DRAC parmi les photographes/vidéastes ayant bénéficié d'une aide à la création au cours des cinq dernières années.

Le projet doit être porté par une collectivité (Ville ou Intercommunalité). Il devra associer d'une part une structure culturelle de proximité afin de développer un volet culturel et d'autre part un ou des acteurs socio-éducatifs afin d'en assurer le rayonnement sur le territoire.

De multiples possibilités en terme d'action culturelle peuvent être envisagées : des temps de confrontation directe aux œuvres, des ateliers de pratique, des visites et des sorties en lien avec le projet...

Un temps collectif de valorisation est organisé en fin de projet pour partager le travail effectué auprès des habitants.

Le projet de résidence au sein de la commune déléguée de Tourlaville

Le photographe Pierre-Yves Racine a été titulaire d'une aide à la création individuelle de la DRAC pour son projet « parcours d'éstran ». A ce titre, il peut être associé à la collectivité pour ce nouvel appel à projets et développer son projet artistique.

Coordonné par la mission Développement Urbain, ce projet associerait la Bibliothèque juniors - EPN comme structure culturelle de proximité et le Point d'Accueil Northeim comme accueil de jeunes.

La Bibliothèque juniors - EPN propose :

- la découverte des outils multimédia pour tous les âges, au sein de l'établissement ou hors les murs dans de nombreux projets (avec les écoles, les établissements pour personnes âgées, les points d'accueil de jeunes, etc).
- propose le prêt de livres mais aussi de nombreux ateliers autour de la lecture et de l'écriture pour des publics très variés.

Ce projet s'inscrit pleinement dans les missions de l'établissement et dans ses habitudes de travail partenarial. Les moyens techniques (fond lecture, ordinateurs, tablettes, appareils photos, scanner, etc) et humains (animateurs lecture publique, multimédia et images) seraient mobilisés pour cette résidence.

Le Point d'Accueil Northeim accueille des jeunes de différentes tranches d'âge (14-17 ans, jeunes majeurs) et élabore avec eux des projets divers et variés (sorties, atelier mécanique deux roues, actions citoyennes, etc). L'investissement du Point d'Accueil Northeim et de son animateur permettra de mobiliser des jeunes peu habitués à être acteurs d'actions culturelles dans un projet au long cours.

Le projet serait donc établi autour d'un groupe de jeunes (6 à 10 personnes) fréquentant le Point d'Accueil Northeim, auxquels viendraient s'ajouter des usagers de la Bibliothèque Juniors-EPN ainsi que les habitants des Flamands et de l'Églantine.

L'exploration des liens entre les tourlavillais(es) et la mer

Depuis 2011, à travers différents projets (les Gens des Flamands, la boîte à souvenirs de l'églantine et alentour, des filles du bord de mer), la Mission développement Urbain explore avec les habitants les relations qui les unissent à leur lieu de vie : leur quartier, leur commune, le bord de mer. Ce travail est notamment mené grâce à des ateliers artistiques animés par des professionnels (graphiste, plasticienne, photographes, illustrateurs, architectes, paysagistes, musiciens, metteur en son) avec les enfants et les habitants des quartiers de Tourlaville.

La mer occupe une place essentielle à Tourlaville et Cherbourg-en-Cotentin, à la fois dans l'économie, l'organisation spatiale et l'imaginaire collectif. Elle y est un lieu de travail, un lieu de loisirs et aussi un lieu de projection et de rêverie.

C'est ce rapport entre les habitantes et habitants de Tourlaville, Cherbourg-en-Cotentin et la mer, qu'il est ici proposé d'explorer à nouveau au travers du travail d'un photographe venu d'ailleurs et du travail d'habitants accompagnés par ce photographe.

Pour prolonger son travail photographique, il pourrait être proposé à Pierre-Yves Racine de travailler sur le thème « vues sur mer », à différents endroits de la commune (Collignon, les Flamands, la lande Saint Gabriel, l'Églantine), des lieux différents (deux espaces de loisirs, deux quartiers d'habitat social) et où la vue sur mer est proche ou lointaine, mais toujours présente et importante.

Le soutien financier de la DRAC

La DRAC intervient pour un montant par projet plafonné à 6 000 € et qui représente au maximum 75% du budget total.

La subvention de la DRAC est conditionnée à la présence de co-financement (État + collectivité et autres partenaires publics ou privés). Les crédits 2016 Développement Urbain et Culture de la commune déléguée de Tourlaville seront mobilisés pour cette action.

L'attribution de crédits DRAC au titre de l'année 2016 permettra une exécution du projet de septembre 2016 à décembre 2017.

Le Conseil Communal émet un avis favorable pour autoriser le Conseil Municipal à approuver le projet de résidence d'artiste « écritures de lumières »

Le Conseil Communal émet un avis favorable pour autoriser Monsieur Le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie au montant le plus élevé possible

Vote du CC

Abstention :

Contre :

Pour : Unanimité

5 - Dénomination voirie – lotissement de la bête

Il est exposé au conseil communal qu'il est nécessaire d'attribuer une dénomination aux voies et lieux publics qui en sont dénués afin de faciliter le repérage au sein de la commune. Il convient donc de dénommer la voirie du lotissement « de la Bête » composé de 14 lots situé sur la commune déléguée de Tourlaville.

Le Conseil Communal émet un avis favorable pour autoriser le Conseil Municipal à se prononcer sur la proposition de dénomination suivante « Allée de la Bête »

Vote du CC

Abstention :

Contre :

Pour : Unanimité

Questions diverses

Questions de M. FEUILLY

L'année scolaire 2015/2016 s'est achevée avec moult problèmes de services dans les écoles.

L'année 2016/2017 débute avec encore plus de manquements qui mettent en grande difficulté, élèves et parents, avec par exemple un avis sur le cahier de service de vendredi soir, le 16, prévenant pour le lundi suivant de l'absence de cantine, d'ATSEM, de TAP !

- Vous ne pouvez laisser perdurer une telle situation !
- Votre action, pour que le service public soit au niveau de ce que vous revendiquez, vous impose d'agir.
- Quand et comment ?

Réponse de M. Le Maire délégué

« Le motif de la grève est un mouvement national avec pour revendication, le taux d'encadrement. Le taux est passé de 1 animateur pour 14 enfants en maternelle et de 1 animateur pour 18 en élémentaire.

Tourlaville n'est pas forcément concerné par la question puisque nous avons 1 animateur et 1 ATSEM par demi groupe en maternelle et 1 intervenant spécialisé + 1 animateur polyvalent en élémentaire. Pour les accueils périscolaires du matin et du soir, nous sommes restés sur les anciens taux d'encadrement de même que sur les temps méridiens.

Le délai de prévenance est légal, nous essayons d'anticiper.

Cependant, sur 23 agents il y avait 19 grévistes, il n'était pas possible de remplacer les grévistes. Le droit de grève est constitutionnel.

Nous gérons le service public au mieux et prévenons les parents le plus tôt possible. »

La séance est levée à : 18 h 15